

**M A I R I E**  
**DE**  
**MONTREUIL-JUIGNÉ**

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 85/2024**

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,  
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des  
Départements et des Régions,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L 2131-3,  
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,  
Vu la demande formulée par l'association enfance et Jeunesse représentée par Madame Joly  
Séverine

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation "**Jeunesse en Folie**", il  
y a lieu de réglementer le stationnement sur le territoire de la commune,

**ARRETE**

**ARTICLE I** - Le samedi 25 mai 2024 de 9h00 et jusqu'à 19h00, le stationnement sera interdit sur le  
parking Jacques BREL sur les places situées :

- après la barrière menant sur la descente en direction de la salle Jacques Brel
- à droite du panneau d'affichage jusqu'au décoché de haie, en contre-bas du parking
- 10 places sur la partie centrale du parking

**ARTICLE II** - La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les organisateurs.

**ARTICLE III** - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction  
administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du  
tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE IV** - Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'exécution du présent arrêté

**ARTICLE V** - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de  
MONTREUIL-JUIGNE, Monsieur VIERON William adjoint au Maire, Madame Séverine JOLY, Monsieur  
SOULIS Marc Antoine, Service des Pompiers, Services Techniques, Service communication, Service Police  
Pluricommunale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE  
Le 15 avril 2024

Le Maire  
Benoît COCHET

